

19 juil 2007 -17:00

## Conseil des ministres du 19 juillet 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au Lambermont, le jeudi 19 juillet 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au Lambermont, le jeudi 19 juillet 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Surveillance du secteur du diamant

Référence à la "private stichting Antwerp World Diamond Center"

Référence à la "private stichting Antwerp World Diamond Center"

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 30 avril 2004 portant des mesures relatives à la surveillance du secteur du diamant. Le projet a pour but de modifier la référence du "Hoge raad voor de diamant" en "private stichting Antwerp World Diamond Center". En effet, le protocole du 30 mai 2006 prévoit la création, par le "Hoge raad voor de diamant vzw", d'une nouvelle organisation coordinatrice sous la forme d'une fondation de droit privé, dénommée "Antwerp World Diamond Center".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2007

## Exemption de déclaration LIMOSA

Exemption de la déclaration préalable pour les travailleurs salariés et indépendants détachés (LIMOSA)

Exemption de la déclaration préalable pour les travailleurs salariés et indépendants détachés (LIMOSA)

Sur proposition de MM. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales, et Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, et de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'obligation de déclaration préalable des travailleurs salariés et indépendants détachés. La déclaration LIMOSA (\*) a pour but un meilleur contrôle de l'emploi des forces de travail étrangères. A partir du 1er avril 2007, l'employeur doit déclarer au préalable, électroniquement, à la sécurité sociale, toute embauche d'un travailleur étranger. Il existe un certain nombre d'exceptions à cette obligation. Ainsi, les personnes qui se rendent en Belgique à un congrès scientifique pour 5 jours par mois sont exemptées. Il en est de même pour les personnes qui assistent à des réunions en groupe restreint. Il ressort de la pratique que ce règlement décourage les travailleurs à assister à des congrès. Le Conseil des ministres a dès lors décidé d'adapter les exemptions. Pour la première catégorie, la limitation à 5 jours par mois calendrier est supprimée. Pour la seconde catégorie, l'exemption est valable pour 60 jours par année calendrier avec un maximum de 20 jours calendrier par réunion. Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 mars 2007 pris en exécution du chapitre IV de la loi-programme du 27 décembre 2006. (\*) Réseau transnational d'information pour l'étude des flux migratoires à l'administration sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Projet pilote psychiatrie

Conventions dans deux hôpitaux psychiatriques pour le projet pilote de traitement intensif de patients présentant un double diagnostic

Conventions dans deux hôpitaux psychiatriques pour le projet pilote de traitement intensif de patients présentant un double diagnostic

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé une convention avec le Centre psychiatrique Sleidinge et une autre avec le Centre hospitalier psychiatrique de Liège pour la prolongation du projet pilote de traitement intensif de patients qui présentent un double diagnostic. Le projet pilote, qui a débuté le 1er octobre 2002, offre un accompagnement intensif adapté aux patients qui souffrent d'une psychose ou d'un problème lié aux substances psychoactives. L'objectif est de stabiliser ces patients, particulièrement fragilisés, après une période de traitement intensif limitée à six mois ou un an ou qu'ils soient référés à d'autres services. Le budget de ces conventions s'élève à 908.964 euros pour la période du 1er août 2007 au 30 juin 2008.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2007

## Corps interfédéral de l'Inspection des finances

### Statut des membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

### Statut des membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal complétant l'annexe 2 de l'arrêté royal du 1er avril 2003 fixant le statut des membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances et modifiant l'arrêté royal du 28 avril 1998 portant organisation du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Ce projet vise à rendre les modifications de la réglementation relative au statut des fonctionnaires applicables aux membres du Corps interfédéral de l'Inspection des finances. Après accord des gouvernements des entités fédérées, le projet sera soumis à la négociation au comité de secteur II finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Infrabel

### Modification des statuts d'Infrabel

#### Modification des statuts d'Infrabel

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, ministre du Budget et de la Protection de la consommation, et de M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant la modification des statuts d'Infrabel. Cette modification des statuts a pour but d'y inscrire le nouveau montant du capital social, approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2007. Le Gouvernement a en effet autorisé Infrabel à augmenter son capital à concurrence de 205.418.000 euros par émission de nouvelles actions. Les moyens supplémentaires permettront à Infrabel d'achever les investissements restants pour les lignes à grande vitesse. Pour la fin de 2008, la Belgique sera un des premiers pays à avoir son réseau à grande vitesse entièrement achevé, avec des lignes vers la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Gaz à effet de serre

Initialisation, adaptation, développement et maintenance des registres de gaz à effet de serre de la Belgique et du Luxembourg

Initialisation, adaptation, développement et maintenance des registres de gaz à effet de serre de la Belgique et du Luxembourg

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre de l'Environnement, le Conseil des ministres a donné son accord de principe à la prise en considération du marché "initialisation, adaptation, développement et maintenance des registres de gaz à effet de serre de la Belgique et du Luxembourg sur la base du Community Registry Software" en tant qu'affaire urgente. Le Conseil des ministres a également donné son accord de principe à l'attribution de ce marché, conformément à la législation en vigueur sur les marchés publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Psychiatrie de crise

### Prolongation des projets pilotes en matière de psychiatrie

#### Prolongation des projets pilotes en matière de psychiatrie

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé la mise en oeuvre des projets pilotes "Unités de crises, comprenant case management, aux personnes présentant des troubles liés aux substances psychoactives" dans 6 institutions et "Unités de crises, comprenant la fonction de case management, spécifiques aux personnes en situation de crise psychique et aux personnes en situation de crise liée aux substances psychoactives" dans 3 institutions. Ces projets seront prolongés du 1er septembre 2007 au 31 août 2008. Ils ont pour but, outre le contrôle de la situation somatique aiguë en unité d'observation, de permettre un traitement qui soit en mesure de corriger la situation de crise psychique ou la situation de crise résultant de troubles liés à des substances psychoactives, en vue d'enclencher un processus de guérison.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Défense : marché public

Attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'un nouveau centre de grands brûlés à l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek

Attribution d'un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'un nouveau centre de grands brûlés à l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a attribué un marché public de travaux relatif à l'aménagement d'un nouveau centre de grands brûlés au 5e étage du bâtiment principal de l'hôpital militaire à Neder-Over-Heembeek, y compris l'équipement médical fixe. Le marché est attribué à la firme Wycor nv, qui a déposé l'offre la plus avantageuse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## African Union Mission in Sudan

Engagement d'un militaire belge auprès du Force Headquarters AMIS à Addis Abeba

Engagement d'un militaire belge auprès du Force Headquarters AMIS à Addis Abeba

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé la participation d'un militaire belge du Joint Command Lisbonne, du 24 août au 24 décembre 2007, à une aide fournie à la mission African Union Mission in Sudan (AMIS). Ce militaire sera engagé dans la fonction de SACEUR's Senior Military Officer auprès du Force Headquarters AMIS à Addis Abeba (Ethiopie) et pour de missions éventuelles et ponctuelles au Soudan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 juil 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2007](#)

## Conflit de compétences

Recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle contre une ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale

Recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle contre une ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale

Le 14 mars 2007, le Moniteur belge a publié une ordonnance que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a voté à propos de la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations ionisantes (ordonnance du 1er mars 2007). Cette ordonnance fixe entre autres les valeurs maximales pour l'exposition aux ondes électromagnétiques provenant d'antennes. Cette matière relève toutefois des compétences fédérales et est déjà réglée par l'arrêté royal du 10 août 2005 fixant la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 MHz et 10 GHz. C'est pourquoi le Conseil des ministres a introduit, sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle. Le Conseil d'Etat avait, dans son avis sur le projet d'ordonnance, déjà jugé que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale avait empiété sur les compétences fédérales à propos des normes d'émission.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe